

Décontaminant renforcé curatif et préventif pour toitures, murs, terrasses...
Nature :

PRO CLEAN+ est un anticryptogamique concentré à large spectre pour murs, toitures, terrasses... fortement colonisés. Il détruit les moisissures, les algues vertes/rouges, les micro-organismes et les bactéries sur les murs peints, enduits, façades en pierre, en briques, sur la tuile, pignons ... Son action rémanente lui permet également de protéger les surfaces traitées contre un retour rapide des colonisations. Il améliore la rémanence des traitements de surfaces non verticales.

Biocide à base d'ammonium quaternaire. **Sans acide, sans hypochlorite de sodium (javel) et non corrosif pour les matériaux.** Après application, le produit pénétrera les colonisations et le matériau profondément, et détruira spores et micro-organismes non visibles, décontaminant ainsi le support. Le nettoyage des surfaces s'effectuera avec les intempéries plus ou moins rapidement suivant intensité de celles-ci. Pour une action plus rapide, les résidus pourront être éliminés à l'eau sous pression après quelques jours. Produit à usage professionnel.

Propriétés :

PRO CLEAN+ détruit les pollutions vertes, algues, lichens directement après application. Son action est rapide et rémanente. Les lichens et algues détruits peuvent être enlevés ensuite par un brossage ou un nettoyage à l'eau sous pression.

PRO CLEAN+ ayant un effet particulièrement mouillant en raison de ses propriétés tensio-actives, il empêche la solution de perler.

Aspect initial, plaques non traitées

Aspect après nettoyage à l'eau haute pression, quelques jours après traitement

Aspect d'une palissade un an après traitement, nettoyage naturel, sans rinçage haute pression


Caractéristiques :

- N'attaque pas les éléments ferreux ou non ferreux.
- Non inflammable et ne contient pas de solvant.
- Liquide transparent ou légèrement jaunâtre
- Densité : 1,05 Kg / L
- pH : 8
- Toxicité : 24 heures DL 50 Oral : 2720 mg/KG rat
24 jours DL 50 Oral : 2574 mg/KG rat

Application :

PRO CLEAN+ s'applique par pulvérisation. Produit prêt à l'emploi. Ne pas diluer, et ne pas mélanger à d'autres produits.

Les colonisations épaisses (développements en boules) doivent être nettoyées mécaniquement avant l'application du produit.

Il est très rare que l'on puisse constater à l'oeil nu l'efficacité du produit sauf dans le cas des algues qui se décolorent après quelques heures ou le lendemain.
Le traitement doit être réalisé pendant un épisode sec (4-5 jours minimum) pour éviter le lessivage de celui-ci. Toujours réaliser un essai avant traitement global d'une surface.

Il est nécessaire de brosser le support après action du produit pour enlever les micro-organismes restants. En cas d'application d'un hydrofuge après le nettoyage, le brossage doit être remplacé par un nettoyage soigneux à l'eau sous pression.

Le produit utilisé sur une surface propre en préventif ne doit pas être rincé, sauf si l'on prévoit ensuite l'application d'un hydrofuge. Rinçage à l'eau sans pression.

Selon la réglementation en vigueur, PRO CLEAN+ est classé TP02 « Désinfectants et biocides » et TP10 « Produits de protections des ouvrages de maçonnerie ».

Consommation :

0,25 à 1 litre au m².

Conditionnement :

5 L, 25 L, 200 L ou Cubitainer 1000 litres.

Sécurité :

Produit dangereux. Corrosif et dangereux pour l'environnement. Consulter la fiche de données sécurité avant utilisation.

Ces recommandations sont fondées sur nos connaissances à ce jour, et ont été déterminées en fonction des caractéristiques du produit et, le cas échéant, des applications pour lesquelles il est préconisé. La responsabilité de Pelicoat France ne saurait être engagée en cas d'incidents consécutifs à l'emploi de l'un de ses produits à des fins ou dans des conditions non préconisées dans les documents techniques et de sécurité fournis par elle, ni en cas de non-respect des règles de sécurité et des précautions à observer dans l'exercice de votre profession, ni en cas d'utilisation avec des produits non compatibles avec ceux de Pelicoat France. Cette fiche peut faire référence à des textes réglementaires. Elle ne saurait pour autant compter une énumération exhaustive des textes promulgués à la date de la rédaction et ne dispense en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent. MAJ 23.10.19